

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2023-40(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-trois et le 30 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 17 novembre 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 16 (15 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX (ayant reçu pouvoir de madame GRANET-BRUNELLO), Laurie SARDELLA.

Objet : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Le président expose :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Hors remboursement du capital de la dette et écritures d'ordre, les crédits d'investissement ouverts au budget 2023 s'élèvent à 12 103 792 euros. En application des dispositions ci-dessus mentionnées, Monsieur le Président pourrait engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2024, au maximum à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2023, soit 3 025 948,00 euros.

Accusé de réception en préfecture
00220402169-20231130-2023-40-FIN-75
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Les crédits de reports de l'exercice 2023 sont exclus des crédits 2024 préalables au vote du budget 2024.

Chapitres	Crédits votés 2023	Montant maximum à engager avant le vote du budget 2024
20 - Immobilisations incorporelles	705 096,95 €	176 274,24 €
21 - Immobilisations corporelles	5 665 044,03 €	1 416 261,01 €
23 - Immobilisations en cours	3 383 149,49 €	845 787,37 €
27 - Autres immobilisations financières	1 444,53 €	361,13 €
Total	9 754 735,00 €	2 438 683,75 €

Cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1^{er} janvier 2024 et de respecter les obligations en matière de délai global de paiement.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20231130-2023-40-FIN-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023